



Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve

## AVIS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE L'ARVE

**PROJET : Régularisation des digues de protection de la plaine de Verchaix en rives droites du Giffre et de la Valentine (commune de Verchaix)**

**DATE : 30 janvier 2020**

**VERSION : Définitive du 30 janvier 2020**

### **1- Contexte de la demande d'avis de la CLE**

Le projet s'inscrit dans la procédure d'autorisation environnementale portant régularisation en système d'endiguement d'un ouvrage précédemment autorisé, sans travaux, conformément aux dispositions du R-562-14 II et du R-181-45 du code de l'environnement.

L'avis de la CLE est sollicité par courrier de la DDT en date du 20 décembre 2019, conformément à l'article R 181-22 du code de l'environnement (délai de réponse 45 jours, soit une date limite du 2 février 2020).

L'avis a été formulé par le bureau de la CLE, conformément à l'article 7 des règles de fonctionnement de la CLE modifié par délibération du 29 septembre 2016.

### **2- Description sommaire du projet :**

**Demandeur :** SM3A (dans le cadre de sa compétence GEMAPI)

**Commune concernée :** Verchaix

**Contexte de la demande de régularisation :** En tant que gestionnaire de digue classée en Système d'Endiguement (SE) et autorité compétente GEMAPI, le SM3A est identifié pour procéder à la mise en conformité réglementaire du système d'endiguement de la plaine de Verchaix, en rives droites du Giffre et de la Valentine.

Le système d'endiguement de protection de la plaine de Verchaix est localisé sur deux cours d'eau : en rive droite du Giffre, du pont de la RD154 jusqu'au seuil en aval, et en rive droite de la Valentine, du pont de la RD907 jusqu'à 245m en amont.



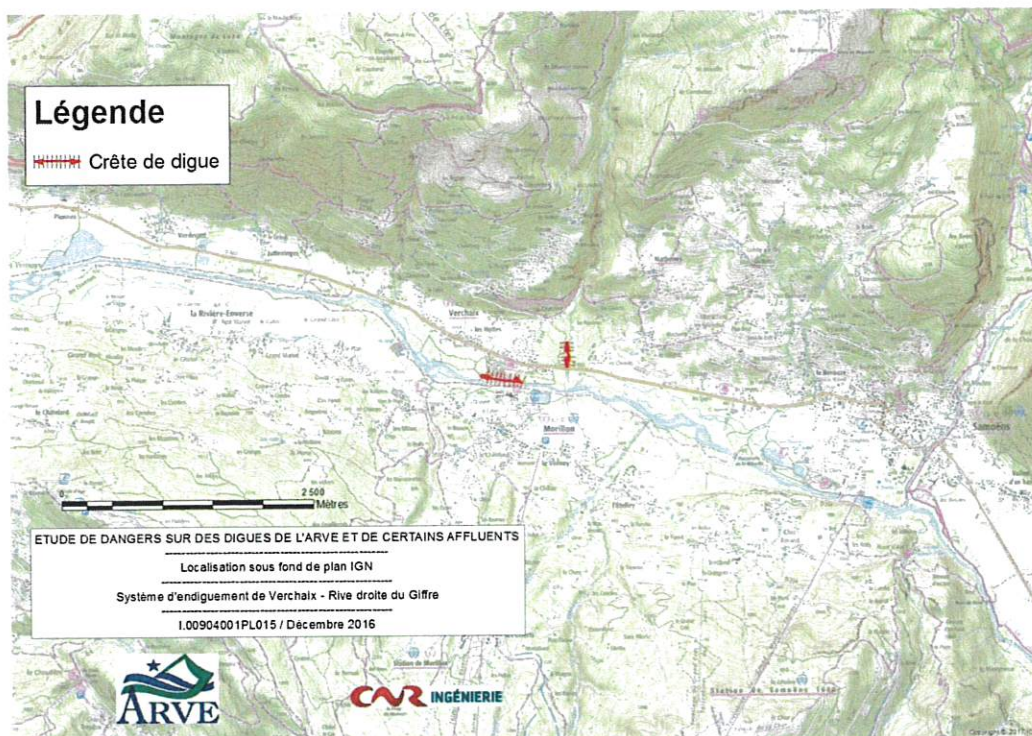


Figure 1 : Localisation du projet

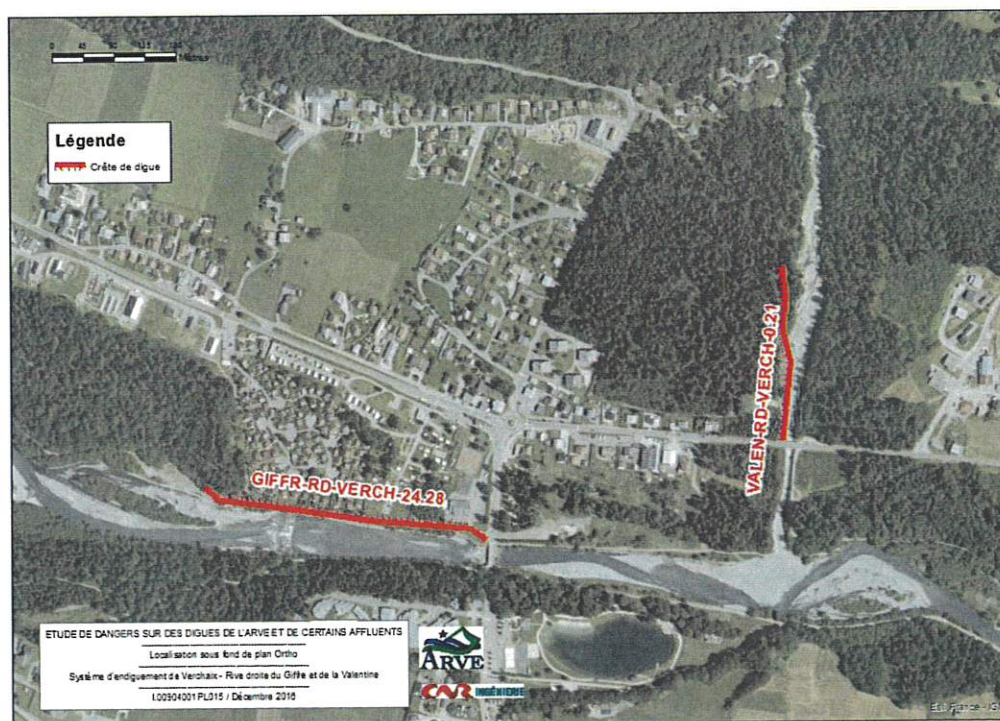


Figure 2 : Implantation du système d'endiguement

**Caractéristiques de l'ouvrage :** La digue du Giffre aurait été construite en 1974 et celle de la Valentine dans les années 1909-1910. La digue du camping du Giffre a une longueur totale de 360 m. La digue des Hottes de Verchaix a une longueur totale de 245 m. Des travaux ont eu lieu sur ces ouvrages en automne 2017 dans le cadre du PAPI et des calamités publiques suite à crue de 2015. Au sens de l'article R.562-13 créé par le décret du 12 mai 2015, le système d'endiguement correspond à

un système de classe C (population protégée entre 30 et 3000 personnes). Les enjeux protégés sont les suivants :

- Le hameau des Hottes :
- Le camping du Giffre ;
- La ZAC de l'Épure.

Le Giffre et la Valentine sont des rivières torrentielles sur lesquelles les crues peuvent s'accompagner d'un transport sédimentaire important, et donc d'évolutions morphologiques majeures. Le profil en long du Giffre est globalement stable dans le secteur de Verchaix avec un risque d'affouillement ponctuel. Le torrent de la Valentine présente une tendance à l'engravement dans le secteur d'étude, et fait l'objet de curages fréquents. Les risques d'exhaussements ont été pris en compte dans les modélisations hydrauliques réalisées lors de la dernière étude de dangers de 2016.

**Objectif du projet :** Le projet consiste à régulariser le statut des digues et n'entraîne pas de travaux compte tenu du bon état des ouvrages.

Bien que les 2 digues aient été dimensionnées pour une protection à Q100, le niveau de protection retenu pour le système d'endiguement global, sur lequel s'engage le gestionnaire, est situé à Q80 du fait de l'absence de données concernant le remblai de la départementale reliant Morillon à Verchaix et qui traverse la zone.

La régularisation des digues en système d'endiguement entraîne une série d'obligations réglementaires en termes de surveillance et de suivi pour le gestionnaire, et d'intégration de l'ouvrage dans l'élaboration de son plan communal de sauvegarde pour la commune.

### **3- Analyse du projet au regard des dispositions du PAGD et du règlement du SAGE**

Compte tenu de sa finalité d'amélioration de la gestion des ouvrages de protection contre les inondations, le projet contribue à la mise en œuvre des dispositions du SAGE RISQ-7 « Protéger les personnes et les biens existants au travers de nouveaux aménagements de protection » et RISQ-9 « Entretien et améliorer la gestion des ouvrages hydrauliques existants ».



4- Conclusion : Avis de la CLE

La CLE émet un avis favorable au projet de régularisation du système d'endiguement des digues de protection de la plaine de Verchaix en rives droites du Giffre et de la Valentine (commune de Verchaix). Ce projet participe à la mise en œuvre du volet risque du SAGE au titre de la protection des personnes et des biens et à l'entretien des ouvrages de protection sur Verchaix .

Le Président de la CLE

Martial SADDIER



Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve

SAGE ARVE - SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny  
Tél. : 04 50 25 60 14 - Fax : 04 50 25 67 30 - sm3a@riviere-arve